



Wallonie

Commune de MONS

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est VILLE DE MONS dont les bureaux se trouvent à Grand'Place 22 à 7000 MONS.

Le terrain concerné est situé Digue des Peupliers - 7000 Mons et Rue du Joncquois - 7000 Mons et cadastré Mons 1 div section D n° 222R13, 222N13, 222L5

Le projet consiste en l'aménagement d'un site propre le long de la Trouille et présente les caractéristiques suivantes :

art D IV 41 du CoDT - lorsque la demande de permis comporte la création, la modification ou la suppression d'une voirie communale, l'autorité chargée de l'instruction soumet, au stade de la complétude de la demande de permis ou à tout moment qu'elle juge utile, la demande d'ouverture d'une voirie communale à la procédure prévue aux articles 7 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale (Décret du 6 février 2014, art. 78, 1°)

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Service Urbanisme – rue Neuve 17 à 7000 Mons

- les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

- (1) (4) les mardis 29/08/2017 – 05/09/2017 – 12/09/2017 – 19/09/2017 jusqu'à 20 heures ;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Robin téléphone : 065/40.55.61
mail : urbanisme@ville.mons.be

L'enquête publique est ouverte le 25/08/2017 et clôturée le 25/09/2017.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Grand'Place 22 à 7000 Mons
- par télécopie au numéro : 065/40.55.09
- (6) par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.mons.be
- remises à Mr Picry ou Mr Bulazar dont le bureau se trouve rue Neuve 17 à 7000 Mons

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : AU 32/AD

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mr Picry ou Mr Bulazar ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Rue Neuve 17 à 7000 Mons, le 25/09/2017, à 10h00

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Monsieur DEBLIRE dont le bureau se trouve rue Neuve 17 à 7000 Mons

Pour la Directrice Générale Adjointe ff,
Daphné KUCHARZWESKI



Pour le Bourgmestre,
Elio DI RUPO

Ir Michèle Rouhart
Première Directrice

Nicolas Martin
Le Premier Echevin en charge
du Développement Economique,
de l'Urbanisme, du Logement, du
Tourisme et de l'Agriculture